

La rente foncière et l'agriculture dans le capitalisme actuel

Lise Bergeron, Bernard Bernier et André Bouvette

Volume 1, numéro 2, 1977

L'agriculture au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/000859ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/000859ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bergeron, L., Bernier, B. & Bouvette, A. (1977). La rente foncière et l'agriculture dans le capitalisme actuel. *Anthropologie et Sociétés*, 1(2), 89–105.
<https://doi.org/10.7202/000859ar>

LA RENTE FONCIÈRE ET L'AGRICULTURE DANS LE CAPITALISME ACTUEL

Lise Bergeron

Bernard Bernier

André Bouvette

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



Importance de la question paysanne au Québec

L'histoire du Québec ne peut se dissocier de celle de son agriculture. Jusqu'aux années cinquante, la paysannerie a occupé le centre des pratiques économiques, politiques et idéologiques de la société québécoise. La révolution tranquille viendra marquer l'inversion de cette dominante. La cause de cette transformation tient sans doute à la baisse de l'importance de la paysannerie. De 1941 à 1971, la diminution de la proportion de la population des fermes par rapport à la population totale sera drastique, de l'ordre de 25% à 2.5% .

Toutefois, en dépit de cette faiblesse numérique, les paysans réussissent encore à influencer le champ de la lutte des classes: qu'on se rappelle la colère verte ou la manifestation contre la politique laitière fédérale en juin 1976, ou encore l'importance que l'agriculture a prise lors de la dernière campagne électorale au Québec.

Quelle signification sociale faut-il attribuer à ces revendications? Ou encore, comment situer les mouvements paysans dans la lutte des classes? Pour répondre à ces questions, il nous est apparu nécessaire de revenir en détails sur le problème de la rente foncière. De fait, ce texte porte surtout sur ce problème. C'est donc d'abord un texte théorique, mais nous avons tenté de montrer les implications de l'analyse de la rente pour la compréhension de la situation de la paysannerie québécoise. De toute façon, nous croyons qu'il est impossible de répondre aux deux questions posées plus haut sans au préalable tenter d'élucider le problème théorique de la rente.

Retrospective de la question agraire de Marx à nos jours

Il suffit d'une brève incursion à travers la littérature paysanne pour constater la confusion qui y règne. La paysannerie est un groupe social à qui

divers auteurs attribuent des situations de classe très différentes: bourgeois, petits-bourgeois, prolétaires, quand on ne la situe pas carrément à l'extérieur du mode de production capitaliste. Examinons rapidement les positions théoriques les plus importantes.

□ La question agraire chez Marx

L'analyse que Marx fait de la question agraire est fondée sur le cas "classique" de l'Angleterre du XVIII^e siècle, caractérisé par la concentration de la propriété de la terre dans les mains d'une classe de propriétaires terriens issus de la noblesse féodale, propriétaires qui livrent leur terre à des entrepreneurs-fermiers capitalistes en échange d'une rente. Ces derniers engagent des ouvriers agricoles à salaires. On retrouve donc dans l'agriculture même, l'opposition de classes caractéristiques du capitalisme avec en plus, les propriétaires terriens. C'est la fameuse formule trinitaire du troisième livre du **Capital** de Marx.

Cette analyse de Marx, valable pour l'Angleterre de son temps, c'est-à-dire pour le premier pays capitaliste, a été conservée plus ou moins modifiée par Lénine (1908) et Kautsky (1900) qui insistent sur la différenciation interne à la paysannerie qui donnerait lieu à une polarisation propriétaires terriens/capitalistes d'un côté et prolétaires agricoles de l'autre. Or, si l'on regarde l'ensemble des pays capitalistes, sauf l'Angleterre, la formule trinitaire ne s'est pas développée dans l'agriculture. Au contraire, la petite agriculture parcellaire, majoritairement de petits propriétaires, mais comprenant quelquefois une bonne partie de métayers (Japon d'avant 1946, la France), est la règle dans tous ces pays, sauf les Etats-Unis. Et même en Angleterre et aux Etats-Unis, l'agriculture de petits propriétaires, par opposition à l'agriculture capitaliste, a connu une recrudescence ces dernières années (Ouchi, 1969, chap. 6). Le cas "classique" de l'Angleterre du XIX^e siècle apparaît donc comme un cas spécial et non comme le précurseur de ce qui se passerait dans les autres pays capitalistes. Force nous est donc de trouver une analyse valable pour le maintien de la petite paysannerie parcellaire et de sa place dans la lutte des classes si nous voulons comprendre la situation actuelle des paysans québécois.

□ Les théories marxistes après Marx

Confrontés à ce problème, les marxistes ont développé deux grands types d'explication. La première, fondée en partie sur des textes de Marx portant sur la paysannerie française au XIX^e siècle (1963, 104 et sq.), insiste sur la propriété de la terre et sur le caractère réactionnaire que cette propriété entraîne chez les paysans. Les théoriciens qui ont suivi Marx sur cette voie ont insisté la plupart du temps sur l'appartenance de la paysannerie parcellaire à la petite-bourgeoisie (Lénine, 1908:135; Bettelheim, 1974:213).

Si cette tendance théorique a bien mis le doigt sur un aspect essentiel de la petite paysannerie, c'est-à-dire sa propriété de la terre, l'inclusion des petits paysans propriétaires dans la petite-bourgeoisie n'est pas adéquate pour cerner leur situation dans la structure de classes des pays capitalistes de la moitié du XXe siècle. Marx avait raison de faire cette inclusion pour la France du XIXe siècle, mais dans le cas de la paysannerie actuelle, une telle inclusion équivaut à notre avis à se contenter de caractères formels pour définir la petite-bourgeoisie, à ne pas saisir la situation de la petite-bourgeoisie dans la lutte des classes. Nous y reviendrons.

Claude Servolin (1972) a lui aussi insisté sur la propriété de la terre dans le cas des petits paysans. Pour Servolin, la petite propriété marchande comprend deux caractéristiques:

- 1) Le travailleur direct est propriétaire de tous les moyens de production, le procès de production est organisé par lui, en fonction de lui-même et de son métier. Le produit de son travail lui appartient en totalité.
- 2) Le but de la production n'est pas la mise en valeur d'un capital et l'obtention d'un profit mais la subsistance du travailleur et de sa famille et la reproduction des moyens de production nécessaires pour l'assurer.

Brièvement, dans cette théorie, l'agriculteur devient un producteur de marchandises, articulé par le biais du marché au MPC (mode de production capitaliste). Toutefois la rationalité propre à cette forme de production distingue ce producteur de marchandises d'un entrepreneur capitaliste en ce que l'agriculteur ne vise pas le développement d'un capital mais veut simplement assurer la reproduction de ses conditions de production. C'est cette rationalité propre, bien adaptée à la condition agricole, qui permet de reconnaître une coexistence active de deux formes de production: la grande agriculture capitaliste se spécialisant dans la production végétale et la petite production marchande centrée surtout sur l'élevage. Mais pour Servolin, cette coexistence de la grande et de la petite exploitation n'est pas due comme le croyait Kautsky (1900) au fait que la grande exploite la petite: elle représente plutôt "deux éléments complémentaires de la division sociale du travail" (Servolin, 1972:8).

Cette théorie, si elle a bien reconnu certains *points forts* de la petite production parcellaire, n'a pas suffisamment insisté sur l'inclusion très poussée de la petite paysannerie dans le capitalisme à travers le marché, inclusion qui aboutit à l'expropriation graduelle et continue de la paysannerie (voir Bergeron et Bouvette, 1976). En traitant la petite paysannerie comme un groupe extra-capitaliste qui se reproduit indépendamment, cette théorie nous empêche de comprendre à la fois l'expropriation des paysans et leur inclusion dans la lutte des classes du capitalisme (Bouvette, 1975).

Le deuxième courant théorique voit l'agriculteur comme un prolétaire à la maison (Mollard, 1977; Faure, 1976; Evrard et autres, 1976; Vergopoulos,

1976; Lessard, 1976). Asservi au complexe agro-alimentaire et au capital financier, le petit producteur subit un *pillage* qui lui soustrait le surtravail qu'il produit, si bien que "tout se passe comme si aucun des agriculteurs, fermiers ou propriétaires, n'étaient en possession de ses moyens de production, la somme qu'ils doivent verser pour cela étant analysée comme une forme très nette de prélèvement" (du travail fourni) (Mollard, 1970:11).

Autrement dit, les ponctions du complexe agro-alimentaire sont à ce point importantes que la propriété des moyens de production (présupposé fondamental chez Servolin) est tout à fait illusoire. Les agriculteurs seraient simplement des salariés, donc des prolétaires à la maison. Le problème de ce type d'explication tient à ce qu'il ne peut rendre compte du maintien de la petite paysannerie sur sa terre ni des luttes spécifiques à la paysannerie (cf. luttes pour obtenir des prix de soutien, etc.).

En somme, ces analyses, que l'on parle de petits-bourgeois, de petits producteurs autonomes ou de prolétaires à la maison, arrivent difficilement à rendre compte du problème actuel que pose l'existence des petits paysans.

Nous devons donc constater aujourd'hui que le capitalisme ne s'est pas développé en agriculture comme l'avaient prédit les *classiques*. Est-ce à cause de "l'attachement farouche des petits paysans à la terre"? ou encore parce que le capitalisme dédaigne ce secteur retardataire? Pour résoudre ce problème, il nous faut revenir à une question fondamentale que Marx posait au début du livre 3 du **Capital**, à savoir: quelle est la valeur économique de ce monopole qu'est la propriété foncière dans la production capitaliste?

Cette question est celle de la rente foncière, inachevée chez Marx, reprise à la lettre par certains auteurs (Cavailhès, 1975; Clavaud et autres, 1974), souvent négligée par les auteurs récents qui la postulent comme pratiquement nulle ou alors comme étant appropriée en entier par la bourgeoisie (Lessard, 1976; Mollard, 1977)¹.

Face à ce problème, essentiel pour situer la place de la paysannerie dans la lutte des classes, nous voulons analyser ce qu'il advient de la rente dans le cas d'une agriculture de petits propriétaires.

La rente foncière

La rente chez Marx

Marx analyse la forme que prend la propriété foncière sous le capitalisme. La propriété foncière, à toutes les époques, signifie le monopole — par certaines personnes — d'une partie de la surface du globe. Le problème devient alors de déterminer la signification économique et politique de ce monopole.

L'analyse marxiste de la rente (c'est-à-dire des rapports sociaux s'établissant autour de la propriété foncière) a pour postulat une agriculture dominée par le MPC.

Nous partirons de l'hypothèse que l'agriculture tout comme l'industrie manufacturière est soumise au mode capitaliste de production, c'est-à-dire qu'elle est pratiquée par des capitalistes qui ne se distinguent tout d'abord des autres capitalistes que par le secteur où ils investissent leur capital et où s'exerce le travail salarié que ce capital met en oeuvre.

Marx, 1960, tome III:7

Marx reprend les analyses de Ricardo (1970) sur la rente différentielle mais il y établit une distinction entre la rente liée à la fertilité différentielle du sol (rente différentielle I) et la rente liée à l'accroissement différentiel de la productivité du sol dû à des investissements successifs de capital sur une même terre (rente différentielle II).

La rente différentielle I provient d'une fertilité naturelle différente des sols ou de conditions exceptionnelles qui font qu'un site représente, par rapport à un autre, un lieu privilégié. Ainsi, par exemple, une terre située dans la vallée du Richelieu plutôt qu'en Abitibi bénéficie de conditions naturelles plus favorables (climat, fertilité, etc), de la proximité des marchés, de sorte que ses coûts de production sont inférieurs à ceux de la moyenne des autres fermes. Cette ferme tire de sa localisation particulière un surprofit, c'est-à-dire un excédent sur le profit moyen qui ne provient pas du capital et qui se transforme en rente différentielle.

La rente différentielle I se constitue donc lorsque deux quantités égales de capital et de travail sont appliquées sur des superficies identiques mais produisent des effets différents.

La rente différentielle II provient des améliorations apportées au sol qui sont susceptibles d'abaisser les coûts de production, donc de donner un surprofit proportionnel à la diminution de ces coûts de production.

Ainsi, si nous comparons deux terres de fertilité égale mais dont l'une a été bonifiée (drainage, engrais, etc.), cette dernière produira davantage. Le résultat de la vente des produits devrait permettre au propriétaire de cette terre de récupérer les coûts de production, le profit moyen, l'intérêt sur le capital investi et un surprofit provenant du rendement du capital investi dans le sol. C'est ce surprofit qui constitue la rente différentielle II.

Notons au passage que cette conversion du surprofit en rente est constamment jeu et enjeu de luttes entre propriétaires fonciers et fermiers capitalistes. Ces derniers réclament l'allongement de la durée des baux puisqu'ils bénéficient de la rente différentielle II pendant la durée du bail, alors que les propriétaires fonciers tentent de réduire le terme de la location, car à la fin du bail, les améliorations, ajoutées à la terre, leur appartiennent et permettent d'augmenter le loyer pour la terre au bail suivant.

La rente absolue tire son origine du pouvoir de monopole que détiennent les propriétaires d'une parcelle du globe. En effet, même si le fermier capitaliste est assuré d'obtenir ses coûts de production du profit moyen, il ne pourra réaliser son investissement que s'il a de la terre. Pour être en mesure d'investir dans la terre, il devra acquitter une redevance au propriétaire foncier. Ce tribut, c'est la rente absolue qui représente le prix qu'il faut payer pour utiliser un *terrain privé*. La rente absolue est donc le montant d'argent que les propriétaires terriens peuvent exiger en échange de la mise en culture de leur terre. Dans cette perspective, la rente absolue peut être très faible car toute rente obtenue en échange de la location de la terre est mieux que rien du tout. Il y a là, toutefois, un problème, car empiriquement, la rente absolue à l'époque où Marx écrivait était à un niveau relativement élevé. Marx n'a pas dans la sixième section du livre 3 du **Capital** solutionné le problème posé par l'existence d'une rente absolue relativement élevée.

□ Les apports de Rey

La solution au problème posé par l'analyse que Marx fait de la rente absolue, P.-P. Rey la trouve dans le fait que le capitalisme ne naît pas de rien et que le sol sur lequel le MPC se développe était déjà auparavant propriété privée.

Les propriétaires fonciers, ancienne classe dominante du MPF (mode de production féodal), ne disparaissent pas avec l'avènement du MPC. Bien que ne participant pas à la production capitaliste (l'extorsion de la plus-value provient exclusivement du rapport capitaliste/ouvrier), ils se trouvent en position d'exiger une rente en échange de l'utilisation de leur propriété privée. Cette rente ne peut être tirée que de la plus-value produite par la classe ouvrière mais dont une partie est distribuée aux propriétaires fonciers à cause de leur monopole sur certaines surfaces du globe. Ainsi, un ancien rapport de production dominant, propriétaire foncier/paysan, s'est transformé en un rapport de distribution de la plus-value sociale entre capitalistes et propriétaires fonciers.

Cette portion de la plus-value sociale qui échoit au propriétaire foncier n'est pas nécessairement tirée de la production agricole mais peut provenir des autres secteurs de l'économie par le biais de prix de monopole, des prix de soutien, des subsides, des taux d'intérêt préférentiels (crédit agricole).

Ce qui détermine la portion de rente foncière destinée au propriétaire foncier n'est pas la valeur des biens produits mais le rapport de force entre propriétaires fonciers et capitalistes².

Cette conception de la rente absolue comme résultat d'un rapport de force entre classes nous apparaît fondamentalement juste.⁸ Cependant, nous pensons qu'il faut situer le rapport de force identifié par Rey (celui entre propriétaire foncier et capitaliste) dans l'ensemble des rapports de classes qui caractérisent les divers pays capitalistes aux diverses époques.

En agriculture³ la rente a signifié jusqu'ici le partage d'une fraction de la plus-value sociale avec une ou des classes autres que la bourgeoisie. Dans cette perspective, l'histoire des rapports capitalisme/agriculture est celle des tentatives de la bourgeoisie d'abaisser la rente en agriculture. A l'opposé de la rente urbaine qui revient à la bourgeoisie, la rente rurale lui échappe. Elle tente donc de l'abaisser, mais dans les limites de la lutte des classes: en effet la bourgeoisie doit aussi tenir compte de la nécessité de s'assurer l'appui des propriétaires fonciers face à la classe ouvrière.

Nous croyons qu'il s'agit là d'éléments très importants dans l'explication non seulement du maintien mais même du développement récent de la petite propriété face à la grande dans l'agriculture des pays capitalistes. Et c'est à partir de là que nous allons examiner la question agraire.

Rente et petite propriété

Le maintien de la petite paysannerie

A l'inverse des hypothèses de Marx, le développement du capitalisme n'a pas entraîné la concentration capitaliste de la terre dans l'agriculture. Il y a eu une certaine concentration limitée de la terre aux mains d'agriculteurs moyens, mais la grande propriété terrienne a été effectivement démantelée dans tous les pays capitalistes et on a même vu en Angleterre et aux Etats-Unis récemment la division d'exploitations capitalistes en petites exploitations en faire-valoir direct. Le démembrement de la grande propriété terrienne a été effectuée à travers les réformes agraires, telles par exemple l'abolition du régime seigneurial au Québec en 1854 ou encore les réformes agraires japonaises en 1871 et surtout celle de 1946-47 (voir Bernier, 1976).

Quelles explications donner au maintien de la petite paysannerie? A notre avis, c'est à travers les circonstances historiques caractérisant l'état de la lutte des classes dans divers pays qu'il faut en trouver les raisons. Ces circonstances sont complexes. Il y a d'abord l'impossibilité matérielle pour la bourgeoisie des débuts du capitalisme de se lancer en masse dans l'agriculture. En effet, les capitaux étant limités, la bourgeoisie les a utilisés dans les nouveaux secteurs économiques rentables tels le textile et la métallurgie. Ces secteurs étaient rentables à cause de leur mécanisation, c'est-à-dire de leur transformation en secteurs industriels à productivité élevée. L'agriculture n'avait pas ces caractéristiques surtout dans des pays comme la France et l'Allemagne qui devaient subir la concurrence des produits anglais. L'achat de terre aurait signifié l'immobilisation de capitaux dans des activités peu productives. Si l'achat de terre avait permis l'accaparement d'un taux de profit intéressant sur le *capital* investi, en d'autres termes, si l'achat de terre agricole et l'agriculture avaient été accompagnés d'un taux de profit moyen et d'une rente équivalente à la rente urbaine, la bourgeoisie aurait certes tenté de s'approprier la terre. Mais les circonstances historiques de l'époque n'allaient pas dans ce sens.

C'est dans ces limites que la rente foncière apparaissait à la bourgeoisie *parasitaire*. En effet, ce n'est pas à la *rente comme telle* que s'oppose la bourgeoisie, comme en fait foi son acharnement à augmenter la rente urbaine, mais bien à la rente qui lui échappe, à la rente qu'elle ne peut s'approprier. Cette dernière rente lui apparaît comme une ponction sur la plus-value qu'elle veut s'approprier dans sa totalité. De là son opposition à la grande propriété terrienne⁴, c'est-à-dire à la classe des propriétaires terriens issue du féodalisme et qui, de par sa cohésion et sa force de classe, pouvait s'approprier une rente élevée. Par contre, dans le cas de la petite bourgeoisie parcellaire, le petit agriculteur indépendant ne peut opposer à la force cohésive des propriétaires terriens et ainsi la bourgeoisie peut diminuer la rente. La bourgeoisie pousse donc à la parcellisation, et les réformes agraires constituent un moyen pour arriver à un tel résultat.

Un premier but des *réformes agraires* dans les pays capitalistes — ou, si l'on veut, une conséquence du maintien du paysan indépendant là où il existait — a été de rendre la terre à ses propres cultivateurs... Les petits paysans propriétaires, par définition même n'ont aucun pouvoir sur les prix... Par conséquent, la remise de la terre à ses cultivateurs, même si elle n'a pas anihilé la rente... a éliminé toute possibilité de faire accroître exceptionnellement la rente.

Vergopoulos, 1976:184

Nous retrouvons cette tendance au Canada où l'on constate que "la part des fermes et des terres agricoles exploitées par des occupants à bail est faible et diminue régulièrement depuis 1951" (OCDE, 1970:21; tableau no 1). Au Japon, une évolution analogue se dessine de 1946 à 1970 (voir Bernier, 1976).

Tableau 1

Les modes de faire-valoir au Canada, 1951, 1956, 1961

(OCDE, 1970:21)

Catégories	Nombre d'exploitations (en %)		
	1951	1956	1961
Propriétaires uniques	77.3	77.0	72.9
Propriétaires partiels	14.3	15.8	20.8
Occupants à bail	7.2	6.2	5.8
Régisseurs	1.2	1.0	5.0
Total	100.0	100.0	100.0

Le faire-valoir direct est la règle dans l'agriculture. Mais malgré sa faiblesse face à la bourgeoisie, en comparaison avec les propriétaires terriens, la petite

paysannerie n'en a pas moins une certaine force de classe. Cette force, elle l'obtient au départ de l'appui qu'elle donne à la bourgeoisie contre la grande propriété. Plus tard, face à un prolétariat en expansion, organisé et revendicatif, la bourgeoisie a dû trouver un appui dans la petite paysannerie, dont la propriété assurait le conservatisme. La réforme agraire au Japon en 1946 avait pour but précisément de s'assurer l'appui des paysans face au prolétariat. Ici, c'est l'assurance de la propriété qui assoit le conservatisme de la paysannerie. Nous verrons plus bas quel était et quel est encore le contenu de cette propriété. Ce qu'il est important de noter ici, c'est que c'est précisément lorsqu'elle est classe-appui que la paysannerie peut être assimilée à la petite-bourgeoisie. Ce n'est pas la propriété comme telle ni le contrôle relatif du procès de travail qui lui donne cette appartenance de classe mais bien sa qualité, historiquement déterminée, d'appui au capital.

Qu'advient-il alors de la rente dans le cas de la petite paysannerie si, d'une part, son existence est nécessaire, pratiquement, à la bourgeoisie, et si, d'autre part, cette existence permet une diminution de la rente?

Comme nous l'avons vu, plusieurs analystes de l'agriculture capitaliste, entre autres au Québec et en France, pensent que la rente est appropriée, à travers le marché ou le crédit, par l'Etat ou les monopoles. (Lessard, 1976; Mollard, 1966; etc.). Si la bourgeoisie tente constamment de réduire la rente absolue, rien ne nous indique qu'elle l'annihile, mais de toute façon les rentes différentielles bénéficient toujours aux producteurs-propriétaires⁵.

Mais la rente absolue va-t-elle automatiquement au capital? Nous croyons que non. En effet, nous croyons qu'une partie de la rente absolue revient à la petite paysannerie à cause de l'appui que la paysannerie représente pour la bourgeoisie. En d'autres termes, la bourgeoisie, tant qu'elle a besoin de l'appui des paysans, doit leur permettre de se reproduire, et cette reproduction n'est possible que si les paysans perçoivent au moins en partie la rente absolue et les rentes différentielles. Cette rente peut être perçue de deux façons: soit comme au Québec à la vente de la terre par le père au fils. Dans ce cas, la rente absolue est obtenue sous sa forme capitalisée à la fin de la carrière du paysan. Une partie de cette rente peut aller pour payer les hypothèques, ce qui confirmerait qu'une partie de la rente absolue va effectivement au capital (une autre partie va au capital à travers le marché des produits). Mais le reste revient au paysan du fait de la vente de sa propriété. Dans le cas du Japon, où il n'y a pas vente de la terre du père au fils, c'est à travers la vente des produits elle-même, sur la base des prix de soutien du riz, que la vente est perçue (cf. Bernier, 1976). Dans ces deux cas, en plus, les agriculteurs peuvent percevoir la rente capitalisée en vendant la terre pour d'autres usages (construction de route, de maisons, etc.). Il y a donc perception de la rente, ou, à défaut de perception, capitalisation de la rente dans les prix de la terre, capitalisation fondée sur la terre comme *réserve de valeurs*.

□ Rente foncière et soumission au MPC

Si on accepte l'existence d'une rente qui se définit comme rapport de distribution de la plus-value sociale, le petit producteur-proprétaire se présente alors comme un perceuteur de rente. Toutefois, la mise à jour de la rente n'épuise pas tous les rapports caractéristiques de ce type d'agriculture. En particulier, il importe de ne pas perdre de vue que les rapports de production capitalistes dominent l'agriculture. Comment alors l'agriculteur petit-proprétaire est-il soumis au mode de production dominant?

Au Québec, la majorité des agriculteurs (86.2%) sont propriétaires de toute leur ferme⁶ dont la dimension moyenne est de 176 acres.

Bien que propriétaire de sa terre, l'agriculteur est contraint à une rationalisation constante de sa production. Ainsi, par exemple, de 1951 à 1971, la mise de fonds minimum par acre cultivé est passé de \$30.00 à \$60.00 l'acre (Annuaire du Québec, 1973:471). Depuis les vingt dernières années, on assiste à une mécanisation massive de l'agriculture. Si durant cette période le nombre des fermes a diminué de 54%, le nombre de tracteurs a augmenté de 60.5%, le nombre de batteuses de 92.7%...

Toutefois, l'investissement élevé en agriculture ne se traduit pas par des hausses de revenus proportionnelles. En effet, comme l'indique Lessard, le prix de l'ensemble des moyens de production a augmenté plus que le prix des produits agricoles. De 1966 à 1972, le prix de tous les moyens de production augmentait de 41% alors que les prix des produits agricoles n'augmentaient que de 27% pour la même période (Lessard, 1976:39).

Pour pallier cette exploitation du complexe agro-alimentaire, l'agriculteur peut intensifier sa production (rente différentielle II), et par le fait son travail, développer des productions secondaires⁷, emprunter sur le marché financier... Cependant dans cette lutte pour la survie, certains pourront en outre bénéficier d'une rente de localisation (rente différentielle I). Enfin, autre facteur important, la rente absolue pourra, d'une certaine façon, contrebalancer les ponctions du complexe agro-alimentaire en permettant à l'agriculteur de ne pas se soucier de sa retraite, investissant à chaque année la plus grande partie de son revenu.

En somme, l'agriculteur subit une exploitation des firmes agro-alimentaires (monopole de la machinerie agricole, grains de provende... circulation qui lui échappe complètement...) mais la perception partielle de la rente lui permet de se maintenir en opération malgré l'exploitation qu'il subit.

L'exemple de l'expropriation de Ste-Scholastique vient confirmer cette hypothèse. N'ayant plus propriété de la terre, le fils demeure producteur direct soumis aux industries agro-alimentaires, mais de surcroît, il doit payer

la rente au propriétaire foncier. Cette double exploitation lui est trop lourde, il abandonne la production⁸.

Si la rente est ce qui permet aux petits producteurs de se maintenir en opération, on peut alors se demander ce qui arrive de cette rente dans les périodes où, comme après 1941 au Québec et 1960 au Japon, les petits paysans sont expropriés à un rythme accéléré. A notre avis, dans ces périodes, la paysannerie parcellaire est dans une position trop faible par rapport à la bourgeoisie et cette dernière ne donne plus les moyens aux paysans de percevoir la rente, donc de se maintenir sur la terre. En effet, si, pour obtenir l'appui de la paysannerie, la bourgeoisie est obligée à certaines époques de faire des concessions aux paysans petits-producteurs, surtout au sujet de la rente, cela ne signifie pas du tout qu'il n'y a pas à ces époques d'expropriation. Au contraire, l'expropriation continue, mais elle n'affecte ou semble n'affecter que les agriculteurs marginaux, c'est-à-dire qui bénéficient de rentes différentielles et absolues moins fortes. Cependant, cette expropriation continuelle peut, comme dans le cas du Québec ou du Japon, faire diminuer fortement la population rurale et ainsi réduire de beaucoup la force politique des paysans. Surtout que l'appui paysan à la bourgeoisie apparaît principalement dans le vote rural lors des élections. Dès que la population rurale tombe sous un certain seuil, la bourgeoisie en a beaucoup moins besoin comme force électorale, l'importance numérique de la paysannerie devient négligeable.

Par ailleurs, les concessions que la bourgeoisie fait aux paysans peuvent à certains moments créer des difficultés pour la bourgeoisie elle-même. En effet, par exemple, le maintien des prix des produits agricoles à un niveau élevé peut entraîner des hausses importantes des coûts pour les industries agro-alimentaires qui pourraient obtenir ces produits à meilleur marché si elles les importaient. D'autant plus que ce maintien des prix peut entraîner une inflation contre laquelle la classe ouvrière peut, à certains moments, protester. La bourgeoisie peut se voir obligée de freiner le mouvement des prix à certaines périodes pour contrer des affrontements avec les classes populaires urbanisées (exemple: gel des prix du riz au Japon de 1968 à 1970).

Enfin, la bourgeoisie peut à certains moments juger que les fonds employés pour subventionner l'agriculture pourraient être mieux utilisés et décider de couper sur ces octrois.

A notre avis, donc, c'est la baisse de l'importance numérique de la paysannerie, conjointement avec le désir de la bourgeoisie d'utiliser pour elle-même les fonds alloués à l'agriculture (plutôt que de les convertir en rente), et quelquefois, les protestations populaires contre les hausses des prix à l'alimentation, qui entraînent ces périodes d'expropriation rapide. Face à cette expropriation, les paysans peuvent réagir violemment (exemple: Québec de 1970 à 1975) et tenter de cette façon de rétablir le rapport de

force légèrement en leur faveur. Cette façon de procéder entraîne des effets limités, mais c'est la seule voie ouverte à la paysannerie dans les rapports de production capitalistes.

□ Limites de l'agriculture capitaliste

En examinant de plus près les périodes de forte expropriation paysanne, on se rend compte que la place n'est pas prise, du moins dans la majorité des secteurs de productions agricoles, par les capitalistes. Et dans les secteurs où la bourgeoisie pénètre, cette pénétration se fait de l'extérieur par les grands monopoles plutôt que par différenciation interne de la paysannerie. D'après nous, la raison de cela, c'est la rente capitalisée dans le prix du sol.

En effet, les secteurs agricoles où la bourgeoisie s'insère sont les secteurs de production dits *sans-sol*: aviculture et élevage du porc. Or, ce qui caractérise ces secteurs comme leur nom l'indique, c'est que leurs besoins en terre sont minimaux. Avec les formes de production actuelle qui, dans ces secteurs, sont fondées sur l'immobilisation des bêtes, la mécanisation de la production, l'achat de moulées et le travail salarié, les besoins de terres ne sont pas plus élevés que pour n'importe quelle autre forme de production industrielle. Car il s'agit bien ici de production industrielle: le procès de travail est parcellisé et mécanisé et les salariés ne sont plus des agriculteurs mais des ouvriers. Dans ces secteurs, donc, l'immobilisation de capital dans la terre ne dépasse pas celui des autres secteurs industriels.

Cependant, les autres secteurs de la production agricole nécessitent encore aujourd'hui des étendues de terre plus grandes. Or, étant donné les prix actuels du sol, il n'est pas rentable pour le capital de se lancer dans ces types de production car ils représentent une trop forte immobilisation du capital dans la terre, étant donné les faibles taux de profit dans l'agriculture. Il sera sans doute possible au capital de s'étendre dans les secteurs où la mécanisation permettra une hausse de productivité et une baisse de la nécessité du sol, autrement dit dans des secteurs qui pourront se transformer en production sans-sol. Mais il est impossible de transformer de cette façon toutes les productions agricoles, spécialement les productions céréalières.

On peut se demander d'où vient le niveau actuel de la rente foncière, capitalisée dans le prix du sol, qui est présentement un si fort obstacle à la pénétration du capital dans l'agriculture. Il vient de différentes forces, certaines liées au développement du capitalisme, d'autres liées à l'évolution même de l'agriculture. D'une part l'utilisation capitaliste du sol, de façon monopoliste, à des fins industrielles, commerciales, ou d'infrastructure dans les zones à forte densité, où ce monopole de la terre rapporte une forte rente différentielle et fait augmenter les prix du sol dans les régions urbaines et péri-urbaines. On peut également noter l'effet de la spéculation sur le sol,

spéculation qui s'élève en période de crise comme depuis 1968. Cette hausse de la spéculation est due au fait que, avec un capital en surplus qui ne peut être investi avec assez de rentabilité dans l'industrie ou le commerce, face à la hausse des prix, la bourgeoisie veut investir dans des *valeurs sûres* c'est-à-dire dans des biens dont la valeur augmentera plus vite que la hausse des prix. La terre, du fait de son utilisation possible à des fins de développement résidentiel ou domiciliaire, est une valeur sûre, et la bourgeoisie se met donc à en acheter, faisant augmenter les prix, surtout, encore une fois, dans les régions urbaines et péri-urbaines.

D'autre part, il existe une dynamique, propre à l'agriculture, qui concourt aussi à faire monter le prix des sols. Les terres agricoles sont de plus en plus limitées à cause de l'expansion urbaine, une concurrence entre agriculteurs s'ensuit qui se traduit par une tendance à la hausse du prix du sol.

Or, c'est précisément dans ces régions péri-urbaines touchées par l'expansion des banlieues que se trouve l'agriculture la plus rentable, donc la plus susceptible d'être transformée en agriculture capitaliste. La hausse de la rente urbaine et son impact sur la rente rurale à l'occasion de l'expansion de la ville à la campagne empêche, dans les périodes de forte hausse des prix de la terre, l'implantation d'une agriculture capitaliste. En d'autres termes, la contradiction ville/campagne, qui apparaît ici concrètement à travers la hausse du prix du sol agricole dans les régions autour des métropoles, contradiction qui est une manifestation du contrôle croissant du capital sur toute forme possible de marchandises, devient en elle-même un empêchement au développement actuel d'une agriculture monopoliste, sauf dans les cultures sans-sol. Nous nous trouvons donc devant une double contradiction: le capital exproprie la petite paysannerie, mais il ne peut s'y substituer dans la majorité des secteurs, il risque donc de voir diminuer la production agricole (c'est le cas du Japon depuis 1970); il y a suraccumulation de capital, qui entraîne une hausse des prix du sol, et, de ce fait, empêche l'investissement productif de capital dans la majorité des secteurs agricoles.

Ces considérations sur l'évolution du prix de la terre indiquent que la rente existe encore dans l'agriculture, et si le petit paysan ne peut la percevoir durant son existence de producteur, il peut la percevoir par la vente de la terre soit à un autre agriculteur ou, plus souvent à un spéculateur ou à un vacancier. Le petit paysan conserve donc une partie de la rente, mais sa position de faiblesse actuelle face à la bourgeoisie fait souvent que, pour la percevoir, il doit quitter l'agriculture. On retrouve encore ici une contradiction de la petite production agricole lorsque le capitalisme la pénètre de plus en plus.

Il faut donc reconnaître l'importance de la propriété de la terre et de son corollaire, la rente absolue. Nous devons maintenant évaluer l'importance de ces conclusions pour situer la place de la paysannerie dans la lutte des classes.

Position de classe des agriculteurs

La prise en considération de la rente foncière permet de mieux situer le paysan. Nous le caractérisons à la fois comme un travailleur direct soumis à l'exploitation du complexe agro-alimentaire et comme percepteur d'une rente.

Cette rente renvoie à un rapport de classes: propriétaire foncier/capitaliste, et exprime un rapport d'appui de l'une à l'autre. Ainsi posé, on comprend mieux le caractère ambigu du paysan, à la fois "rentier" et travailleur: sa position de travailleur le rapproche de la classe ouvrière, mais sa position de rentier le fait osciller vers la bourgeoisie, distributrice de la rente. L'histoire de la relation capitalisme/petite paysannerie, c'est l'histoire des tentatives de la part de la bourgeoisie de diminuer les paiements de la rente, entre autres par la mécanisation poussée de l'agriculture; et de la lutte des petits paysans pour conserver une partie de la rente. A long terme, ce processus ne peut résulter que dans l'expropriation des petits paysans. En ce sens, les intérêts des agriculteurs se rapprochent de ceux de la classe ouvrière. Mais, en définitive, la question de la position de classe des agriculteurs dépend de la conjoncture, c'est-à-dire des intérêts de la bourgeoisie et de ses besoins d'alliance, et de la force relative des petits producteurs autonomes.

Enfin, nos considérations illustrent mieux la résistance de l'agriculteur aux prélèvements du complexe agro-alimentaire et du capital financier. Cette résistance s'explique par la faiblesse de la rente absolue et des rentes différentielles qui résulte de ces prélèvements. On comprend également pourquoi le capital, étant obligé de payer les rentes, ne s'est pas introduit directement dans l'agriculture.

NOTES

1. Lessard (1970), Mollard (1977) analysent la rente comme un rapport d'exploitation dans le cas des petits paysans propriétaires. Pour une analyse de la rente foncière dans le cas de la grande propriété, voir G. Postel-Vinay (1974).

2. Si Marx a bien posé quelquefois la rente absolue comme conséquence d'un rapport de force entre propriétaires fonciers et capitalistes, l'ensemble de sa démonstration s'avère limitée. En effet, Marx voit la rente absolue comme provenant de la différence entre valeur et prix de production dans un secteur à faible composition organique du capital. A notre avis, cette explication n'est pas adéquate. Car elle suppose que, avec le développement des forces productives, la rente absolue pourrait s'approcher de zéro. Cette conception, inspirée de Ricardo (1970:45), contredit la définition de la rente comme résultat d'un rapport de force.

3. Il en va autrement de la rente urbaine, qui, bien que fondée sur le monopole d'une parcelle du globe, est liée aux activités industrielles et financières de la bourgeoisie et est effectivement appropriée, au moins dans les centres-villes et les "nouveaux développements", par le capital financier. En effet, en ville, la bourgeoisie utilise la propriété foncière à son avantage, et, par la spéculation, tente de contrecarrer la baisse du taux de profit. De cette façon, la propriété foncière urbaine ne semble plus faire obstacle au développement du capitalisme, comme elle le fait à la campagne (en agriculture). Au contraire, elle semble être un atout dans les mains d'une fraction importante de la bourgeoisie. Cependant, cet atout comporte aussi des désavantages, la spéculation étant un facteur fortement inflationnaire et, par là, tend à un certain moment à accentuer la crise du capitalisme. Pour une analyse de la rente urbaine, voir Lavigne, 1977.

4. Il s'agit là d'une tendance à long terme du capitalisme, tendance qui peut à certaines époques précises être contrée par la nécessité pour la bourgeoisie d'obtenir l'appui de la noblesse terrienne. En Angleterre, par exemple, on a eu une telle tendance à l'élimination de la rente foncière, bien que, au XIXe siècle, les nécessités d'alliances de la bourgeoisie et de la noblesse face aux classes populaires l'ont beaucoup retardée.

5. Ste-Scholastique donne un bon exemple de ce qui advient de la petite paysannerie lorsque toute forme de rente lui est enlevée. En effet, après une période d'incertitude, l'Etat, devenu propriétaire foncier, perçoit non seulement la rente absolue (loyer pour la terre) mais aussi les rentes différentielles en ce qu'il impose des loyers plus élevés pour les terres plus productives ou mieux situées. Contraint de verser toute la rente sous forme de loyer, le petit agriculteur, contrairement aux plans qui prévoyaient la mise sur pied d'une agriculture extensive, abandonne l'agriculture, les charges financières étant trop lourdes et le maintien de la terre non-garanti. Pour une analyse de ce phénomène, voir Bergeron, 1976.

6. Si 86% des exploitants sont propriétaires de leur ferme, soit: 52,681/61,257 "un millier à peine sont locataires et 7,200 possèdent en partie seulement la terre et louent le reste à bail ou autrement". (*Annuaire du Québec*, 1973:470).

7. Nous avons analysé ailleurs ce phénomène de productions secondaires, voir Bergeron, 1976:37.

8. Bien qu'il soit possible que la rente absolue soit relativement faible (même dans certains cas voisinant zéro), elle tire son importance du fait qu'elle assure la rente différentielle II. Cette dernière nous apparaît tout à fait essentielle au maintien d'une agriculture familiale.

RÉFÉRENCES

ANNUAIRE DU QUÉBEC, année 1973.

BERGERON L.

1976 *Agriculture et Expropriation*. Montréal: U.P.A.

BERGERON L. et BOUVETTE A.

1976 "Les agriculteurs et l'expropriation", *La Terre de chez nous*, 12 mai:12-13.

BERNIER B.

1976 *La décomposition de la paysannerie japonaise dans l'après-guerre*. Texte minéographié. , Université de Montréal.

BETTELHEIM C.

1974 *Les luttes de classes en URSS, 1917-1923*. Paris: François Maspéro.

BOUVETTE A.

1975 *Intervention étatique et lutte de classes: le cas des paysans de Ste-Scholastique*. Thèse de maîtrise en anthropologie, Université de Montréal.

CAVAILHES J.

1975 *Note statistique sur la décomposition de la petite bourgeoisie par le capitalisme*. Paris: INRA.

CLAVAUX F., FLAVIEN J., LAJOINE A. et L. PERCEVAL

1974 *Quelle agriculture pour la France?* Paris: Editions Sociales.

EVRRARD P., HASSAN D. et C. VIAU

1976 *Petite agriculture et capitalisme*. Paris: INRA.

FAURE C.

1976 *Les paysans dans la production capitaliste*. Paris: Université de Paris VII.

KAUSTKY K.

1900 *La question agraire*. Paris: Giard et Brière.

LAVIGNE G.

1977 *La rente foncière urbaine*. Texte minéographié, CRIU, Université de Montréal.

LÉNINE V.-I.

1908 *La question agraire en Russie à la fin du XIXe siècle*. Oeuvres complètes, tome 15. Moscou: Editions du Progrès.

LESSARD D.

1976 *L'agriculture et le capitalisme au Québec*. Montréal: L'Étincelle.

MARX K.

1960 *Le Capital*, livre 3. Paris: Editions Sociales.

MARX K.

1963 *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*. Paris: Editions Sociales.

- MOLLARD A.
1970 *La rémunération du travail en agriculture.* Grenoble: IREP.
- MOLLARD A.
1977 *Paysans exploités.* Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- OCDE
1970 *Le capital dans l'agriculture et son financement*, vol. II. Paris: OCDE.
- OUCHI T.
1969 *Nōminsō no Bunkai.* Tokyo: Presses de l'Université de Tokyo.
- POSTEL-VINAY G.
1974 *La rente foncière dans le capitalisme agricole.* Paris: François Maspéro.
- REY P.-P.
1972 *Les alliances de classes.* Paris: François Maspéro.
- RICARDO D.
1970 *Principes de l'économie politique et de l'impôt.* Paris: Calmann-Lévy.
- SERVOLIN C.
1972 *Aspects économiques de l'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste.* Texte minéographié, Paris: INRA.
- VERGOPOULOS K.
1976 "Le capitalisme difforme", in AMIN S. et K. Vergopoulos, *La question paysanne et le capitalisme*:63-284. Paris: Anthropos.

Pour des raisons techniques en dehors de notre contrôle, nous sommes dans l'impossibilité de publier les extraits d'un débat entre les auteurs du numéro qui a eu lieu le 9 septembre 1977. Nous le regrettons vivement et prions nos lecteurs de nous excuser.